HERMITAGE AUDIT

Rapports du Commissaire aux Comptes

AMILAURA

Bilan au 31 Décembre 2017

Hermitage Audit Sas au capital de 155.000 €
1 place aux Laines - 43 000 **Le Puy-en-Velay**

RCS LE PUY B 441 901 592 – Code NAF 6920Z Téléphone : 04 71 02 24 50

AMILAURA
Association Loi 1901
245 rue Duguesclin
69003 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ADHERENTS

Aux Adhérents de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **« AMILAURA »** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur la correcte comptabilisation des opérations de transmission universelle du patrimoinne des associations AMPA et URML lors de la création de votre association issue de la fusion de ses 2 associations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

◆ ◆ ◆

Fait à LE PUY-EN-VELAY,
Le 23 juin 2018

Marc JAMON,
Commissaire aux Comptes



ETATS COMPTABLES

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

RUBRIQUES	du 01/10/2016 au 31/12/2017 (15 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	10 100	10 100			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	66 334	50 977	15 357		15 357
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuile					
Autres titres immobilisés					
Prêts	450		450		450
Autres immobilisations financières	6 436		6 436		6 436
TOTAL (I)	**83 320**	**61 077**	**22 243**		**22 243**
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	24 222		24 222		24 222
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	41 739		41 739		41 739
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	1 112 543		1 112 543		1 112 543
Valeurs mobilières de placement	685		685		685
Disponibilités	2 079 376		2 079 376		2 079 376
Charges constatées d'avance	15 831		15 831		15 831
TOTAL (II)	**3 274 396**		**3 274 396**		**3 274 396**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	**3 357 716**	**61 077**	**3 296 639**		**3 296 639**

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

RUBRIQUES	du 01/10/2016 au 31/12/2017 (15 mois)	Néant	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	30 409		30 409
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	316 924		316 924
. Report à nouveau	240 627		240 627
. Résultat de l'exercice	2 923		2 923
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	**590 881**		**590 881**
Provisions pour risques et charges	79 681		79 681
TOTAL (II)	**79 681**		**79 681**
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	748 465		748 465
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)	**748 465**		**748 465**
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 639		7 639
Fournisseurs et comptes rattachés	585 388		585 388
Autres	402 391		402 391
Produits constatés d'avance	882 194		882 194
TOTAL (IV)	**1 877 612**		**1 877 612**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**3 296 639**		**3 296 639**
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RESULTAT

(Première Partie)

Présenté en Euros

	du 01/10/2016 au 31/12/2017 (15 mois)			Néant	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Montants nets produits d'expl.						
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			2 931 725		2 931 725	
Dons						
Cotisations			96 502		96 502	
Legs et donations						
Produits liés à des financements réglementaires			179 100		179 100	
(+) Report des ressources non utiliées des exercices antérieurs						
Autres produits			20		20	
Reprise de provisions			1 039		1 039	
Transfert de charges			200 182		200 182	
Sous-total des autres produits d'exploitation			**3 408 568**		**3 408 568**	
Total des produits d'exploitation (I)			**3 408 568**		**3 408 568**	
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			2 362		2 362	
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			**2 362**		**2 362**	
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			3 692		3 692	
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			**3 692**		**3 692**	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			**3 414 622**		**3 414 622**	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			**3 414 622**		**3 414 622**	
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises et de matières premières						
Variation de stock marchandises et matières premières						
Autres achats non stockés			17 230		17 230	
Services extérieurs			237 795		237 795	
Autres services extérieurs			1 517 060		1 517 060	
Impôts, taxes et versements assimilés			55 129		55 129	
Salaires et traitements			662 069		662 069	
Charges sociales			270 299		270 299	
Autres charges de personnels						
Subventions accordées par l'association						

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT

(Deuxième Partie)

Présenté en Euros

	du 01/10/2016 au 31/12/2017 (15 mois)	Néant	Variation	%
Dotations aux amortissements	8 266		8 266	
Dotations aux provisions	1 165		1 165	
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	623 465		623 465	
Autres charges	15 926		15 926	
Total des charges d'exploitation (I)	**3 408 404**		**3 408 404**	
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	2 939		2 939	
Sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	**2 939**		**2 939**	
Impôts sur les sociétés (V)	356		356	
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	**3 411 699**		**3 411 699**	
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	**2 923**		**2 923**	
TOTAL GENERAL	**3 414 622**		**3 414 622**	

Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Personnel bénévole				
Total				

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 15 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'association.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 296 639,06 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 922,54 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 22/05/2018 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016. Il est également fait application du Plan Comptable des associations (règlement CRC 99-01).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables : elles sont inscrites et maintenues au passif du bilan dans les fonds associatifs sans reprise au compte de résultat.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Autre information importante : Indemnités de fin de carrière

L'association a doté la provision pour indemnité de fin de carrière, en 2017, de 1 165 €.
La provision chargée s'élève à 54 106 € au 31/12/2017.

La méthode de calcul tient compte de l'ancienneté, d'un âge de départ à la retraite de 65 ans, d'un taux de turn over de 1.5 %, de l'espérance de vie pour chaque salarié et d'un taux d'actualisation de 1 %.
L'espérance de vie est déterminé selon la table de mortalité TV 88-90 établie par l'INSEE.

- Faits marquants de l'exercice

Suite à la fusion depuis le 1er Janvier 2016 des régions Auvergne et Rhône-Alpes et du regroupement des circonscriptions administratives de l'Etat en une seule circonscription, l'AMILAURA est issue de la fusion des associations AMPA (Auvergne) et URML (Rhône-Alpes) à compter du 1er Octobre 2016.
La fusion des deux associations a entrainé la dissolution sans liquidation de ces dernières et la transmission universelle de leur patrimoine à l'association AMILAURA au 1er Octobre 2016.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 83 320 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		10 100		10 100
Immobilisations corporelles		66 334		66 334
Immobilisations financières		7 036	150	6 886
TOTAL		**83 470**	**150**	**83 320**

Amortissements et provisions d'actif = 61 077 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		10 100		10 100
Immobilisations corporelles		50 977		50 977
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL		**61 077**		**61 077**

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et brevets	10 100	10 100	0	de 1 à 3 ans
Agencements divers	24 478	16 523	7 955	10 ans
Materiel bureau & informatique	41 545	34 143	7 402	de 3 à 5 ans
Mobilier	311	311	0	10 ans
TOTAL	**76 434**	**61 077**	**15 357**	

Etat des créances = 1 201 221 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 886	6 886	
Actif circulant & charges d'avance	1 194 335	1 194 335	
TOTAL	**1 201 221**	**1 201 221**	

Produits à recevoir par postes du bilan = 12 436 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	427
Autres créances	12 009
Disponibilités	
TOTAL	**12 436**

Charges constatées d'avance = 15 831 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 79 681 €

Nature des provisions	A l'ouverture (TUP)	Augmentation	Reprises utilisées	A la clôture
Provisions règlementées	52 941	1 165		54 106
Provisions pour risques & charges	26 614		1 039	25 575
TOTAL	**79 555**	**1 165**	**1 039**	**79 681**

Fonds dédiées = 748 465 €

Fonds à engager	A l'ouverture (TUP)	Ressources affectées	Utilisation en cours d'exercice	A la clôture
DIRECCTE - Permis de conduire	125 000			125 000
DIRECCTE - Justice	32 500		32 500	0
ETAT - Handicap	70 000		70 000	0
ETAT - ARS		332 759		332 759
ETAT - Accompagnement FSE		15 950		15 950
DRDJSCS - Services civiques		4 500		4 500
CR - Santé		52 286		52 286
FONDS EUROPEENS - Erasmus	76 600	209 325	76 600	209 325
AGEFIPH		8 645		8 645
TOTAL	**304 100**	**623 465**	**179 100**	**748 465**

Les fonds dédiés DIRECCTE - Permis de conduire ont plus de deux ans et ne sont pas encore consommés.

Etat des dettes = 1 877 612 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	585 388	585 388		
Dettes fiscales & sociales	152 420	152 420		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	257 610	257 610		
Produits constatés d'avance	882 194	882 194		
TOTAL	**1 877 612**	**1 877 612**		

Charges à payer par postes du bilan = 291 434 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	188 247
Dettes fiscales & sociales	95 547
Autres dettes	7 639
TOTAL	**291 434**

Produits constatés d'avance = 882 194 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

AMILAURA
Association Loi 1901
245 rue Duguesclin
69003 LYON

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux adhérents de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

PARTIE I - CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L 612 - 5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1.1. AVEC LES ADMINISTRATEURS

ADMINISTRATEUR CONCERNE :

Madame Fiard (Présidente)
Madame Baud-Roche
Monsieur Valli
Monsieur Olivier
Madame Varischetti

NATURE :

Remboursement de frais de déplacements

INCIDENCE SUR L'EXERCICE :

Le montant total des frais de déplacements sur l'exercice s'élève à **22.706,30 €,** répartissant de la façon suivante :

ADMINISTRATEUR	Montant
Madame FIARD	16 474,00
Madame BAUD-ROCHE	4 311,00
Monsieur VALLI	1 226,00
Monsieur OLIVIER	328,30
Madame VARISCHETTI	367,00
TOTAL	22 706,30

◆ ◆ ◆

Fait à LE PUY-EN-VELAY,
Le 23 juin 2018

Marc JAMON,
Commissaire aux Comptes

